



Assemblée générale du 13 février 2019
Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2019/004 :

Convention de partenariat et de MAD Aerospace 2019

Description succincte du projet :

Renouvellement pour 12 mois (2019) de la convention de partenariat entre la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Association Aerospace Cluster Auvergne-Rhône-Alpes qui définit les modalités qui régissent l'hébergement, la mise à disposition de personnels, l'administration, la gestion, l'animation générale et l'animation de l'axe International de l'Association.

Renouvellement de la mise à disposition par la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes auprès de l'Association Aerospace Cluster Auvergne-Rhône-Alpes, à compter du 1er janvier 2019 et pour une durée de 12 mois :

- d'un Chargé de Mission à plein temps pour assurer la fonction de Délégué de l'Association;
- d'une Chargée de Mission à 60% pour assurer la fonction de Responsable des Affaires Internationales de l'Association.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum :	61	Voix pour :	105
Présents :	62	Voix contre :	0
Représentés :	43	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 26 février 2019, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND